

# Animation & Education

Cet article est issu du Site Internet d'A&E : <http://animeduc.occe.coop>  
Pour vous y rendre cliquez-ici



## L'EMC, une éducation par compétences !

Paru en page(s) : 14-15  
dans le No 249 d'A&E



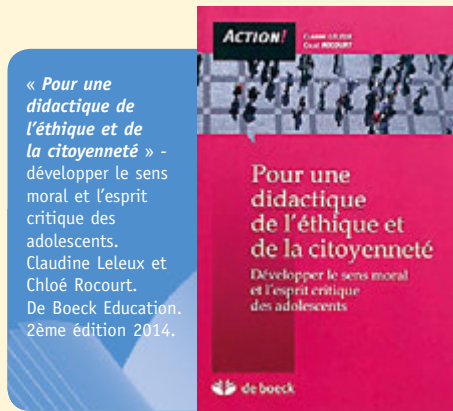
# L'EMC, une éducation par compétences !

**D**ans son ouvrage « Pour une didactique de l'éthique et de la citoyenneté »<sup>(1)</sup> réédité récemment, Claudine Leleux\* développe l'idée que l'Education à la morale non confessionnelle et à la citoyenneté n'a pas pour objectif de faire adopter à l'élève une morale substantielle mais bien de lui faire acquérir trois grandes compétences : autonomie individuelle, coopération sociale et participation publique. Trois grandes dimensions de la personne.

**Animation & Education : Par rapport à votre expérience et expertise reconnue dans le domaine de l'Education à la morale non confessionnelle et à la citoyenneté : que ne doit surtout pas être l'enseignement moral et civique (EMC) ?**

**Claudine Leleux :** Je pense que l'écueil le plus important à éviter en EMC est celui du moralisme et du civisme, c'est-à-dire une entreprise où l'on dicte à l'élève ce qu'il doit penser ou ce à quoi il doit être attaché. Il y a deux grandes raisons à cela :

- tout d'abord le droit de chacun à la liberté de pensée, de culte et d'opinion qui doit nous amener, en tant qu'enseignant, à ne pas froisser les convictions privées. C'était déjà le sens de la lettre aux instituteurs de Jules Ferry en 1882. Il nous faut donc réfléchir ensemble à ce qui nous unit, au socle commun et qui se résume sous l'apposition républicaine « Liberté, égalité (de droits) et fraternité (solidarité) ». Chacun doit apprendre, c'est-à-dire comprendre que la liberté de chacun suppose le devoir de chacun de permettre cette liberté. Autrement dit, pour prendre deux exemples d'actualité, si chacun a le droit à la liberté d'expression, chacun a le devoir de respecter ce droit. C'est



« Pour une didactique de l'éthique et de la citoyenneté » - développer le sens moral et l'esprit critique des adolescents. Claudine Leleux et Chloé Rocourt. De Boeck Education. 2ème édition 2014.

cela que voulait dire « Je suis Charlie » : si on attende à la liberté d'expression de quelqu'un, c'est la liberté d'expression de tous qui est en danger. Si on entrave Charlie, on s'entrave. Il y a bien sûr des limites à cette liberté d'expression lorsqu'elle bafoue les droits de l'homme (racisme, négationnisme... qui se fondent sur la discrimination entre les personnes), menace l'ordre public ou transgresse la loi. L'autre exemple d'actualité : chacun a le droit d'asile et nos parents ou grands-parents en ont fait usage par le passé, donc chacun a le devoir de permettre ce droit.

Bien sûr, en démocratie, dans un État de droit, lorsqu'il y a conflit entre la loi et la règle ou la norme d'éthique personnelle, c'est la loi qui l'emporte (que l'on pense à l'éternel dilemme d'Antigone qui est un cas d'école en l'espèce et une excellente base de discussion en classe) avec

la liberté pour celui qui place son éthique au-dessus de la loi d'encourager la sanction judiciaire. Sachant que le citoyen a principalement le pouvoir de faire changer la loi.

- Il y a une deuxième grande raison pour que l'EMC évite le moralisme ou le civisme. Depuis les années 1960 et 1968 en particulier, un consensus s'est constitué autour du slogan soixante-huitard « Il est interdit d'interdire ». Toute moralisation, tout prêt-penser est vécu comme illégitime. La visée de l'enseignement est celle de l'apprentissage de l'autonomie individuelle, c'est-à-dire apprendre à penser par soi-même et à juger par soi-même. L'objectif pédagogique de l'EMC doit donc être résolument non pas d'interdire ou de dire l'interdit mais de retrouver avec les jeunes les raisons de l'interdit, ce qui s'est dit entre (inter-) les personnes pour justifier une loi. Il ne s'agit donc pas dans un EMC d'imposer les principes républicains mais d'en retrouver les raisons pour garantir la liberté de chacun, l'égalité de droits entre tous et la solidarité de tous avec chacun.

**A&E : Ne doit-on pas, au préalable, définir les notions de citoyenneté, civisme, civique... ?**

**C. L. :** Je pense qu'il est capital de faire réfléchir les élèves pour reconstruire le concept de citoyenneté démocratique, historiquement constitué. Première grande caractéristique : les révolutionnaires français déclarent en 1789 que désormais les citoyens seront les auteurs et les bénéficiaires de droits à égalité (et nous avons vu tout à l'heure comment chaque droit entraîne un devoir afférent pour garantir ce droit). Dire que les ci-



**Claudine Leleux** est philosophe de formation. Elle a enseigné à tous les niveaux : de l'atelier philo en maternelle aux étudiants de formation morale et sociale à l'Université de Luxembourg et aux futurs éducateurs sociaux, instituteurs et régents à la Haute École Debré, à Bruxelles. Professeur de morale au départ, elle a développé tout au long de son expérience professionnelle une didactique de l'éducation à la citoyenneté et de la morale non confessionnelle. Elle a actuellement en charge la formation continue dans ces disciplines à Debré.

En savoir plus : <http://users.skynet.be/claudine.leleux> mais la majorité de ses ouvrages ont été publiés chez De Boeck.

toyens sont les auteurs du droit permet de rappeler que nos gouvernants, président de la République y compris, ne sont que les représentants du peuple qui sont tenus de respecter un intérêt général à égalité de droits. Seconde grande caractéristique : les démocraties occidentales séparent le pouvoir politique et le pouvoir religieux. C'est la naissance des États laïques qui, en contrepartie, préservent le pluralisme des convictions. C'est la distinction entre la sphère publique et la sphère privée.

**A&E : Quelle démarche possible pour cet enseignement ?**

**C. L. :** L'EMC, comme tout enseignement aujourd'hui, doit adopter une pédagogie socio-constructive d'abord parce qu'il n'est plus possible de tout connaître et qu'il faut donc apprendre à apprendre, notamment dans la coopération avec les pairs ; ensuite, comme je le disais tout à l'heure, pour atteindre l'objectif d'apprentissage de l'autonomie qui suppose la réflexion plutôt que la restitution. Cette pédagogie appelle des dispositifs spécifiques. On n'apprend pas de la même façon ce qui est (l'objet de science) et ce qui doit être (l'objet d'étude de la morale et du droit). Je me suis attachée à présenter tous ces dispositifs dans mes ouvrages<sup>(1)</sup>.

**A&E : Justement, dans votre ouvrage « Pour une didactique de l'éthique et de la citoyenneté »<sup>(1)</sup>, vous dites que l'EMC se présente comme une éducation par compétences. Pouvez-vous préciser ?**

**C. L. :** Si l'objectif de l'enseignement est d'apprendre à apprendre, il s'agit de doter l'élève de compétences qui lui permettront d'apprendre plutôt que de lui faire mémoriser des contenus. D'ailleurs, nous savons aujourd'hui que nous oublions 95 % de ce que nous avons mémorisé.

Former aux compétences s'opère certes à partir de contenus mais l'objectif pédagogique n'est pas la mémorisation de ces contenus.

Le modèle que je propose est de développer prioritairement trois grandes compétences qui renvoient d'ailleurs aux trois grandes dimensions de la personne : l'autonomie individuelle (la personne en tant qu'être unique, singulier et irremplaçable), la coopération sociale (sans les autres, nous ne pourrions pas

nous distinguer) et la participation publique (chaque personne vivant en société est un citoyen qui a une part du pouvoir politique). Ces trois compétences font signe vers les trois grandes valeurs démocratiques dont nous parlons au début : l'autonomie se lie à la liberté, la participation à l'égalité de droit et la coopération à la solidarité. Ces trois compétences sont interdépendantes et doivent être travaillées en classe avec des dispositifs pédagogiques adéquats.

**A&E : Nécessite-t-il une formation des enseignants ?**

**C. L. :** Par rapport à tout ce qui a été dit quant à la spécificité de l'EMC (réflexion et discussion sur le devoir-être), la démarche pédagogique propre qu'elle nécessite et la déontologie de l'enseignant qui doit éviter le moralisme ou le civisme et d'élever ses convictions particulières en norme générale, il est indispensable d'assurer une formation continue des enseignants qui auront cet EMC en charge et de compléter la formation initiale de tous les futurs enseignants pour ces besoins spécifiques dans la mesure où l'éducation à la morale laïque fait partie des missions de l'enseignement : « L'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable —c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative— et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.<sup>(2)</sup>»

*Interview Marie-France Rachédi*

Notes :

1. Dont, pour les plus récents : « *Pour une didactique de l'éthique et de la citoyenneté* » - développer le sens moral et l'esprit critique des adolescents. Claudine Leleux et Chloé Rocourt. De Boeck Education. 2<sup>e</sup> édition 2014.

« *Former à la coopération et à la participation de 5 à 14 ans* », Claudine Leleux et Chloé Rocourt ; De Boeck Education, collection Apprentis citoyens, 2015.

« *Relier les droits et les devoirs de 5 à 14 ans* » Claudine Leleux. De Boeck Education, collection Apprentis citoyens, 2015.

2. <http://eduscol.education.fr/cid45612/les-competences-sociales-et-civiques.html>